

ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVE DE 2011 EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : LA CAMPAGNE ELECTORALE AU MEPRIS DE LA LOI

Guy Angbongi Gongwa¹

Abstract

Dedicated to the progress of the election campaign at the time of the presidential and legislative elections of 2011 in Democratic Republic of Congo, this article explains the observed irregularities. Among these irregularities, we can mention: the election campaign anticipated, the illegal use money, the materials and the staff of the state. The main people who didn't respect the electoral law were the authorities and the candidates of the party to the power. Unfortunately, all these people who had not respected the law have not been punished by the judicial institutions of the country.

Introduction

Pour permettre un bon déroulement du processus électoral, le législateur² congolais avait doté la Commission Electorale Nationale Indépendante(CENI) des instruments juridiques nécessaires. En cas de violation des dispositions législatives et réglementaires relatives aux élections par une autorité politico-administrative ou son représentant, la CENI devait l'inviter à prendre les mesures de correction nécessaires. La loi précise que si l'autorité mise en cause refuse de s'exécuter, la CENI a le pouvoir de saisir la hiérarchie de ladite autorité afin qu'elle prenne sans délai les mesures appropriées. Le cas échéant, la CENI saisit les juridictions compétentes pour dire le droit.

La loi donne également à la CENI le pouvoir de porter devant les instances judiciaires compétentes les manquements commis par les partis politiques, les candidats, les témoins, les observateurs nationaux, internationaux et les électeurs. Les agents électoraux commettant des infractions dans l'exercice de leur mandat sont aussi passibles des poursuites devant les cours et tribunaux³

Aux élections de 2011 en RDC, les pratiques contraires aux dispositions de la loi électorale ont été observées. Il s'agit notamment de la campagne électorale précoce et voilée, la contre campagne, l'utilisation des ressources de l'état à des fins électorales, l'entrée des ONG, clubs de soutien et associations culturelles dans la bataille électorale anticipée. Malheureusement, les auteurs des violations répétées des dispositions légales en matière de

¹ Guy Angbongi Gongwa est Assistant à l'Institut Supérieur de Commerce de Kisangani en RDC.

² Lire la Loi organique n° 10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la CENI et code de bonne conduite et des règles de déontologie électorale.

³ *Ibidem*

réglementation de la campagne électorale n'avaient pas été sanctionnés par les instances judiciaires compétentes.

Cette réflexion est le résultat de l'observation, des entretiens avec des candidats, des électeurs⁴ et aussi l'exploitation des rapports des missions d'observation des élections, des instances de régulation et d'autorégulation des médias en RDC.

I. Une campagne électorale précoce et voilée

A Kinshasa par exemple les principales artères étaient inondées des banderoles sur lesquels étaient écrits les messages de soutien aux candidats potentiels aux élections législatives et présidentielles.

Dans les médias publics et privés, proches du pouvoir ou de l'opposition, des appels voilés aux soutiens des candidats se faisaient avant la date du 28 octobre, avant même la publication du calendrier électorale. Cela se faisait au cours des émissions « magazines, page spéciale, info plus, invité du jour (RTNC, Digital, CCTV, RTGA, RLTV, Télé 50 ...). Les acteurs politiques (potentiels candidats) profitaient de leurs visites (membres du gouvernement), des vacances parlementaires (Députés nationaux et provinciaux) pour pousser les médias à battre campagne à leur faveur en diffusant les cérémonies de remises des médicaments, réhabilitation de tronçons routiers, construction de petits ponts sur des ruisseaux... assorties des discours du genre « *cet ouvrage est un don de..., lors des élections, songez surtout à lui* ». Le Gouverneur de la Province Orientale à l'époque, Médard Autsai profitant de la remise de 8 photocopieuses à l'université de Kisangani, 5 mille dollars pour réhabiliter deux chambres incendiées dans le Home des étudiants dénommé Résidence Boyoma II, avait réussi à faire passer un message de propagande de Joseph Kabila dans le discours clôture de l'année académique 2010 – 2011, prononcé par le Recteur de l'Université de Kisangani. A l'ouverture de l'année académique 2011 – 2012, on pouvait lire sur les banderoles imposées aux étudiants d'en assumer la responsabilité, des messages de soutien au président Joseph Kabila. On assistait à une campagne électorale forcée, violant de facto la neutralité de l'université et la liberté académique garantie par les lois et règlements du pays.

a) La Contre campagne

L'une des stratégies de contre campagne électorale de la Majorité présidentielle était de ternir l'image de tout opposant susceptible de déstabiliser en termes de popularité les potentiels candidats de la coalition au pouvoir. Les actions ci-après ont été organisées à cette fin :

⁴ Guy la chapelle, « Le comportement politique des Québécoises lors de la campagne référendaire de 1995 : une application de la théorie de dépistage, dans politique et sociétés, vol, 17, n° 1-2, 1998, pp. 91 – 120. Tiré de l'internet <http://id.erudit.org/iderudit/040101art>.

- Marche des « victimes de la guerre de 6 jours » pour dire non à ceux qui ont amené la guerre et les Rwandais la veille de l'arrivée annoncée d'Etienne Tshisekedi à Kisangani (25 novembre 2011) ;
- Mise en circulation d'un extrait du journal portant la signature de Tshisekedi alors connu adjoint à la Justice sur le dossier arrestation et assassinat de Lumumba.

Ces éléments révèlent d'une stratégie visant à instrumentaliser l'opinion contre un candidat en incitant à la haine. En réalité selon plusieurs témoignages écrits, il est établi que le dossier sur l'assassinat⁵ de Lumumba relève d'un vaste complot à ramification internationale à une époque où le monde était en proie à la guerre froide : conflit capitaliste – communiste, unitariste – fédéraliste, MNC et dissidents. Une piste de réflexion attestant la manipulation à des fins de diabolisation d'un adversaire (candidat) est que pareil document n'avait pas eu d'échos à la Conférence Nationale Souveraine⁶ à une époque où du reste Etienne Tshisekedi et l'opposition avaient déstabilisé le régime de Mobutu.

A propos des auteurs des guerres en R D C, la première coalition responsable de l'entrée massive des troupes rwandaises, était l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) de Laurent Désiré Kabila et non l'UDPS. La deuxième vague est celle du RCD de Ruberwa. La troisième vague dirigée par Laurent Nkunda et Jules Mutembusi à Bukavu en 2004, puis en 2006 après la défaite du RCD aux élections.

Pareille instrumentalisation aux fins de diaboliser un adversaire à la présidentielle était ressenti lors de meeting de l'UDPS le 24 avril 2011 au stade Tata Raphaël à Kinshasa. Au moins deux semaines avant le meeting, l'émission « Tôt gaieté » de la RTNC diffusait des messages diabolisant Etienne Tshisekedi comme co-auteur de la pendaison des martyrs de la pentecôte⁷. Avec un ton et l'air de quelqu'un très angoissé et sanglotant l'animateur de l'émission déclarait ceci en substance en Lingala, l'une de quatre langues nationales en RDC : « *Papa Tshisekedi ozali Papa na biso, tolingi yo mingi papa. Pona nini oponi kaka stade du 20 mai, kaka mpo ozali kobanga ba apparitions ya bato oyo ba bomaki na stade de martyrs ?* ». Par ses discours, l'animateur de l'émission instrumentalisait ainsi l'opinion pour empêcher la tenue du meeting de l'UDPS.

En réaction, le jour du meeting, les militants de l'UDPS, scandaient des chants diabolisant le président Joseph Kabila, candidat annoncé à sa propre succession. Ils chantaient ceci en substance en Lingala : « *Bolingaki bateka Congo eeh, Tokolala tokokanisa Etienne* ». Allusion faite au régime en place qui aurait " trahit le Congo, en le laissant dominé par le Rwanda voisin".

⁵ ALIANA Alipanagama, *Kisangani : de la ville martyr à la ville d'espoir*, CD-Room, juin 2010.

⁶ CONGO 1966, p 437.

⁷ Lire Kabuya Lumuna Sando, *Manuel de Sociologie politique*, Presses Universitaires de Kinshasa, Kisangani, 2011, p 372 et Lobho Lwa Djugudjugu, *Le Congo à l'épreuve de la démocratie*. Essai d'histoire politique, Presses Universitaires de Kinshasa, 2006.

Ils ont ajouté « *ooh Etienne, zongisa ye na Rwanda* » ; « *Tunisie, Tunisie, Tunisie* ». Pour les militants de l'UDPS, les présumés "traîtres" ont par leur acte choisi le Rwanda comme leur patrie. Par conséquent, ils demandèrent à leur leader une fois élu de les renvoyer au Rwanda.

Ces cris mettaient en exergue les origines du candidat (challenger de Tshisekedi) et la détermination de chasser Joseph Kabila du pouvoir. Les propos ci – après illustrent cette détermination : « *Le 6 décembre, mandat ya monsieur Kabila esili, soki alongwi te, bino moko boyebi eloko nini tokosala* »; « *soki ya solo bolingi changement, bolakisa na vote* ». Pour Tshisekedi, le mandat du président Kabila a pris fin le 6 décembre 2011, s'il ne quitte pas le pouvoir, l'UDPS va le contraindre à le faire à travers le vote des partisans de changement.

Dans la capitale comme dans les provinces de la RDC, les candidats avaient transformé le jour de leur inscription sur les listes électorales en journée de campagne électorale. Le jour où le candidat s'inscrivait, il mobilisait la population, les médias, la fanfare, les orchestres. Les rues étaient prises d'assaut, des carnivals, des marches avec des banderoles et des photos de l'inscrit. Autant de candidats, autant de journées de campagnes voilées dans le pays. Toutes ces pratiques contraires à la loi sont restées impunies.

b) La famille en campagne électorale voilée

Agissant au nom des ONG (Fondation Mzee Laurent Désiré Kabila et les Amis de Marie Olive Lembe Kabila), les membres de famille de Joseph Kabila ont multiplié pendant la période pré- électorale des tournées à travers le pays. Ces tournées hyper médiatisées avaient un seul but, améliorer l'image et battre précocement campagne pour leur frère. Cette campagne voilée se faisait à travers des œuvres sociales : réhabiliter les écoles dans les provinces de l'Equateur, Katanga, Sud – Kivu ; remettre les fournitures scolaires aux élèves, les matelas aux formations médicales, distribuer des vivres, des matériaux tels que les tôles, moustiquaires imprégnées d'insecticides et autres biens à la population.

c) Les Gouverneurs de provinces et les Maires à l'avant-plan

La campagne électorale précoce a été l'œuvre des autorités gouvernementales. Elles ont battu campagne en faveur du candidat Joseph Kabila. Les gouverneurs des provinces et certains Maires des villes ont profité de leur statut pour mobiliser la population à voter en faveur de candidat Joseph Kabila. Le gouverneur de l'ancienne Province Orientale, Médard Autsai profitant d'une mission de service au Nord-Kivu avait battu campagne avant le temps pour le compte de son candidat. Il avait déclaré ceci huit mois avant le vote :

« Moi j'ai toujours dit, nous vivons Kabila, nous mangeons Kabila, nous respirons Kabila dans la Province Orientale, et nous faisons tout pour faire passer Joseph Kabila Kabange au premier tour. Donc pour nous, Joseph Kabila est déjà élu dans la Province Orientale et nous attendons seulement la proclamation par la CENI »⁸.

Réagissant à la démission du chef de son parti, Antipas Mbusa Nyamwisi du gouvernement, ayant consacré de ce fait sa rupture avec le camp Kabila, le vice – gouverneur de la Province Orientale Ismaël Arama appela la population de sa juridiction à soutenir le candidat Kabila et non Mbusa Nyamwisi. S'exprimant à la RTNC, il a soutenu ceci :

« L'autorité morale du parti ne nous a pas informé de sa candidature à la présidence de la République [...]. Je suis encore entrain de soutenir le Président de la République. [...] . Il a entrepris l'œuvre de la reconstruction, si pas de la construction du pays. Là où personne n'a posé la pierre ... il a fait quelque chose. Si on est sincère on dira ; il n'a pas tout fait, mais il a fait quelque chose. Il a hérité un pays à l'agonie, celui qui viendra après lui ne va pas hériter un pays à genoux »⁹.

Le Maire de la ville de Kisangani ajouta :

« *Pour ceux qui jouent à la carte, nous avons un seul Joker : Joseph Kabila. Il faut voter pour lui* ».

Dans la Province du Katanga, le Gouverneur Moïse Katumbi, qui est aujourd'hui passé à l'opposition, avait officiellement manifesté son soutien à la candidature de Joseph Kabila. Il multipliait des tournées dans les Districts et Territoires de Katanga appelant la population à soutenir sa candidature et à voter en faveur du Président sortant. A deux mois de la campagne électorale, le Gouverneur du Katanga avait réuni la population de la ville de Likasi. Pour les pousser à soutenir sa candidature il leur disait ceci en swahili « Naacha kazi ya siasa, (je mets fin à ma carrière politique) ». La foule criait « non, non ». Le Gouverneur rétorqua : que ceux qui voudraient voter pour moi, lèvent leurs mains. En réponse, la foule préparée à cet effet commença à crier fort « Moïse, Moïse, Katumbi Chapwe »¹⁰. A l'occasion de cette visite des infrastructures à Likasi, le Gouverneur du Katanga avait sensibilisé la population à se mobiliser pour soutenir le candidat Joseph Kabila.

⁸ Papy Okito Teme, Journal écho d'opinions, éditions, 006, mars, 2011.

⁹ Interview diffusée par la RTNC – Kisangani, le 13 septembre 2011.

¹⁰ Images diffusées par la RTNC – Kisangani, le 13 septembre 2011.

C'est dans la même perspective que le journal *La vérité Hebdo* paraissant à Lubumbashi avait écrit «Horizon 2011, Moïse Katumbi résolu à mouiller son maillot pour Joseph Kabila. Le gouverneur de la Province du Katanga mettait toujours à profit ses meetings, bains de foules pour préparer les masses à porter le choix sur Joseph Kabila aux présidentielles de 2011. Il présentait toujours Joseph Kabila en ces termes : «*Notre candidat unique à l'élection présidentielle de 2011 et à qui nous devons assurer une victoire écrasante dès le premier tour. Grâce à l'obtention d'une confortable majorité, parlementaire, nous lui permettrons de poursuivre, voire parachever son œuvre de reconstruction nationale*». ¹¹

Les propos évoqués ci-haut démontrent effectivement que les autorités en place profitaient de leur statut pour battre campagne en faveur du candidat de leur choix en violation de la loi¹². Elles multipliaient ainsi des meetings, tournées, missions officielles dans leurs juridictions pour préparer le terrain à l'élection du candidat de la Majorité présidentielle, Joseph Kabila. Etant détenteurs du pouvoir absolu dans leurs juridictions, ni la Commission Electorale Nationale Indépendante, ni les Cours et Tribunaux et moins encore le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication n'avaient réussi à dénoncer ces abus. Les Gouverneurs des Provinces et les Maires des villes ayant donné le ton de la propagande, leurs militants et partisans regroupés au sein des organisations politiques se sont ouvertement lancés à la campagne électorale aux mépris des dispositions légales et du calendrier de la CENI, qui avait fixé cette période du processus électoral du 28 octobre au 27 novembre 2011.

Les gouverneurs ayant donné le ton, les associations culturelles, les clubs de jeunes, les partis politiques ont saisi la balle au bon pour commencer la campagne électorale avant la date prévue. Il a fallu attendre les plaintes de l'opposition qui avait réagi et avait demandé au service de l'ordre d'enlever les affiches et banderoles de propagande électorale en violation de la loi pour qu'un semblant d'accalmie s'installe en RDC.

d) Associations culturelles et clubs de soutien dans la bataille électorale anticipée

Il suffisait de circuler dans les grandes agglomérations de la RDC, de regarder les chaînes de télévisions, écouter les radios et lire les journaux pour observer la multiplication ou la pullulation des messages de campagne électorale précoce diffusés par les associations, clubs de soutien, organisations non gouvernementales, fondations en faveur des candidats en lice pour élections de 2011 – 2012. Nombre d'opérateurs politiques ont créé ou stimulé la création des ONG, des clubs de soutien à des fins de campagne électorale anticipée. Les ONG ou clubs de soutien ainsi créés avaient inondé les quartiers, les lieux publics des affiches

¹¹ Journal *La vérité Hebdo*, Edition n° 65 du 05 novembre 2010, pp. 1 – 4.

¹² Loi organique n° 10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la CENI et code de bonne conduite et des règles de déontologie électorale et de la constitution de la RDC.

publicitaires et banderoles contenant des messages de soutien aux candidats préférés. On pouvait lire à titre d'exemples des genres de messages ci – après :

« *Staff Bercaïl soutient JP Kasusula à 100% pour son appui au chantier emploi* ».

« *Les amis de Jean Bamanisa Saidi, Député de l'excellence et défenseur du peuple. Civisme – valeurs morales, pour le développement intégral de la Province Orientale* ».

« *Mouvement Social pour le Renouveau MSR. Le camarade Ali – Fabrice dit oui au MSR et soutient les 5 chantiers du chef de l'Etat Joseph Kabila*».

« *Jean Petit Mapesa Belafelaka nde wa biso ba mamans....(le candidat des mamans)*».

« *I.S.D.C/ : Initiatives Sociales pour le Développement Communautaires. Commune Tshopo. Antenne Ba mamans 13^e Avenue. Devise : Paix – Amour – Action. Papa Léon Basango, Initiateur ISDC* ».

« *Effacez les traces de la guerre de 6 jours avec l'honorable Frédéric Apaka*».

« *Staff Emmanuel Koko Elefesa. Par son choix, le peuple décide de son avenir*».

« *Génération Kalome Bolengelenge Jean- Jacques. FOKADES, l'espoir des Boyomais*».

« *Staff /Tshopo. Le Prof.Théo Baruti Amisi Ikumayete, espoir de la jeunesse congolaise*».

« *Joseph Kabila ou rien* ».

« *Staff Ingénieur J.R. Yenga soutient à 100% le chef de l'Etat Joseph Kabila Kabange*».

« *Maman Agnès Lifeta Selemani Coordonnateur de RAMA/Joseph Kabila/MP-Province Orientale. Kazi Njo Kazi* ».

« *Un nouveau souffle pour Kisangani. Docteur Jacques Kadima soutient à 100% Joseph Kabila* ».

« *Staff Memling soutient à 100% Me Selenge Limbisa Placide* ».

Attirés par cette forme de publicité politique¹³, les candidats potentiels remettaient de l'argent aux différents « *staff de soutien* ». L'activité était devenue tellement juteuse au point que des « *staff et des ONG de soutien* » aux futurs candidats députés nationaux, provinciaux, sénateurs, gouverneurs et chefs de l'Etat ont poussé comme des champignons dans les grandes villes du pays et même en milieu rural. Parmi ces clubs de soutien nous citons : *Les amis de Moïse Katumbi, Génération Kabila, Dynamique Tshisekedi Président, Alternance Vital Kamerhe, Fondation Daruwezi pour le développement...*

Les associations sportives ont également mordu à l'hameçon placé par les aspirants au pouvoir. Ainsi, la fédération congolaise de Judo Junior ayant reçu 20.000 usd de l'épouse du président Kabila avait déclaré ceci à la RTNC – Kinshasa : « *Merci maman Olive nous n'allons pas t'oublier* ». ¹⁴ Une telle déclaration télévisée à 32 jours du scrutin présidentiel était une réponse claire au souci de la démarche en ces termes : « *Tu nous as donné 20.000\$ pour*

¹³Kabuya Lumuna Sando, *Manuel de Sociologie politique*, op.cit, p384, MAAREK P.J., *communication et marketing de l'homme politique*, éditions Litec, Paris, 2001 et GERSTLE, J., *La Communication politique*, Armand Colin, Paris, 2004.

¹⁴ RTNC – Kinshasa, 21 octobre 2011, 21 heures.

nous permettre de participer au championnat de la spécialité en Afrique du Sud, sois rassurée de notre électorat ». Sinon on ne pouvait pas bien expliquer qu'une femme non candidate et qui n'exerce aucune fonction au sein du gouvernement de la République, ni au parlement, dépense l'argent de son ménage pour aider une équipe nationale qui prend part à une compétition nationale alors qu'il existe des services spécialisés du gouvernement chargés de traiter de telles questions.

Au nom de l'association qu'elle présidait, l'épouse du candidat Joseph Kabila avait inauguré une école technique à Mbandaka,¹⁵ chef lieu de l'ancienne province de l'Equateur à la fin du mois d'octobre 2011 soit à une semaine du lancement officiel de la campagne électorale. Elle avait fait autant dans une localité située à 72 kilomètres de Lubumbashi dans la Province du Katanga sur la route Kasenga. Réagissant à cette action, une femme du milieu répondant à une question de la presse avait dit « Nous soutenons Kabila à 100%. Il va gagner aux élections »¹⁶. Auparavant madame Marie Olive Lembe Kabila avait posé le même geste en finançant la réhabilitation d'une école dans le Territoire d'Uvira au Sud – Kivu, limitrophe du Burundi.

Au cours de la même période, le président Kabila candidat à l'élection présidentielle du 28 novembre 2011, avait réunit les chefs coutumiers de toute la république à Kikwit au Bandundu. A la fin de la conférence, un représentant des chefs coutumiers avait lancé le 21 octobre 2011 sur les ondes de la RTNC – Kinshasa l'appel à « l'élection de Joseph Kabila pour lui permettre de parachever son œuvre de reconstruction de la RDC¹⁷ ».

e) Les hôpitaux devenus lieux de campagne électorale illégale

Le paiement des factures de maternité des femmes dans les hôpitaux était l'une des stratégies de campagne électorale utilisée par les députés et ministres congolais. Pour conditionner les électeurs, certains candidats avaient choisi de « secourir » une catégorie bien déterminée des personnes en situation difficile. Ce sont les femmes ayant accouché et incapables de payer les frais de maternité faute de revenu nécessaire. Cette catégorie d'électrices potentielles était devenue la cible des candidats avant la campagne électorale. Députés, ministres et autres citoyens ayant postulé sillonnaient les hôpitaux de Kinshasa et des provinces pour disaient-ils : « venir en aide et soulager les souffrances des femmes internées ».

¹⁵ RTNC – Kinshasa, 21 octobre 2011.

¹⁶ Digital Congo Télévision, 23 septembre 2011, à 20h²⁵.

¹⁷ Digital Congo Télévision, 23 septembre 2011, à 20h²⁵, op. cit.

II. Se servir des moyens de l'Etat pour battre campagne

En prévision des élections, les gouvernants ont profité de leur statut de gestionnaires publics pour se lancer dans leur propre campagne électorale au mépris de la loi ou encore dans celle des candidats de leur regroupement politique. Ce fut le cas des gestionnaires publics membres de la Majorité Présidentielle détenant l'essentiel du pouvoir politique et militaire en RDC. Ces gestionnaires publics ne ménageaient aucun effort pour utiliser les fonds, les biens et les agents de l'Etat à des fins partisans. L'argent, les véhicules, les agents et fonctionnaires de l'Etat placés sous leur autorité ont été mobilisés pour la campagne électorale¹⁸. Ce qui constitue une faute lourde et une violation de la loi portant statuts du personnel de l'administration publique congolaise. Cette loi insiste sur la neutralité de l'administration publique et s'oppose à sa politisation. En outre, la loi électorale congolaise oblige les gestionnaires publics qui veulent solliciter un mandat électif de présenter au préalable leur démission et d'en déposer une preuve à la Commission Electorale Nationale Indépendante. Cependant, toutes ces dispositions légales n'ont pas été respectées et ceux qui les ont violées sont restés impunis comme qui dirait "la raison du plus fort est toujours la meilleure".

Conclusion

L'observation du processus électoral en RDC soulève la question du respect des règles du jeu pour les acteurs engagés en compétition. De manière générale, les acteurs ne respectent pas les règles du jeu. Ceci rend compliquée la compétition. Cette dernière se déroule surtout en ce qui concerne la campagne électorale en violation de la loi.

Les gouvernants utilisent pour la plupart des cas les ressources matérielles, financières et humaines (argent, véhicules, locaux, lieux publics, fonctionnaires) de l'Etat pour battre campagne au détriment des "opposants ou des aspirants au pouvoir qui n'exercent pas des fonctions au sein des institutions publiques".

La même observation se fait concernant la domestication sinon la confiscation des médias publics au profit des candidats au pouvoir. Ce type de comportement est à la base de la création et du fonctionnement de manière illégale des médias surtout du secteur audiovisuel que de la presse écrite. On voit alors chaque coalition ou chaque tendance politique déployer les efforts et ressources nécessaires pour disposer de ses journaux, de ses stations de radiodiffusion et de télévision.

Aussi, les candidats surtout ceux au pouvoir ne respectent pas les interdictions contenues dans la loi en matière d'affichage des photos, calicots et autre matériel de campagne. A Kinshasa et dans les principales villes du pays, les candidats au pouvoir affichaient leurs photos, posters géants sur les édifices publics. Ce fut le cas des affiches des candidats de la

¹⁸ Kabuya Lumuna Sando, op. cit, p 385.

majorité au pouvoir collées à la tour administrative de la RTNC dans la Commune de Lingwala et au stade des martyrs de la Pentecôte, le plus grand stade de football du pays. Ce dernier lieu fut un endroit très stratégique au regard du nombre des jeunes (électeurs) fréquentant régulièrement ce complexe sportif.

Le jour même du scrutin, nombre de candidats postés dans ces coins de rues continuaient à battre campagne en remettant argent et des bouts de papiers sur lesquels ils ont écrit leur numéro d'ordre aux électeurs qui se rendent au bureau de vote. Certains sympathisants portaient même les képis et tissus avec effigies des candidats jusqu'au centre de vote sans être inquiété.

Autant de pratiques qui enveniment le climat en période électorale à cause des frustrations des candidats moins nantis et leurs partisans qui assistent impuissants aux violations répétées des règles du jeu démocratique.

Références bibliographiques

Constitution de la RDC

Loi organique n°10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la CENI.

Code de bonne conduite et de règles de déontologie électorale.

ALIANA Alipanagama, *Kisangani : de la ville martyr à la ville d'espoir*, CD-Room, juin 2010.
CONGO 1966

Constitution de la RDC modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006.

Digital Congo Télévision, 23 septembre 2011, 20h²⁵

GERSTLE, J., *La Communication politique*, Armand Colin, Paris, 2004.

Guy la chapelle, « Le comportement politique des Québécoises lors de la campagne référendaire de 1995 : une application de la théorie de dépistage, dans *Politique et Sociétés*, vol, 17, n° 1-2, 1998, pp. 91 – 120. Tiré de l'internet <http://id.erudit.org/iderudit/040101art>.

La vérité Hebdo, Edition n° 65 du 05 novembre 2010, pp. 1 – 4.

Kabuya Lumuna Sando, *Manuel de Sociologie politique*, Presses Universitaires de Kinshasa, Kisangani, 2011.

LOBHO Lwa Djugudjugu, *Le Congo à l'épreuve de la démocratie*. Essai d'histoire politique, Presses Universitaires de Kinshasa, 2006.

MAAREK P.J., *communication et marketing de 'homme politique*, éditions Litec, Paris, 2001.

Papy Okito Teme, *Journal écho d'opinions*, éditions, 006, mars, 2011.

WOLTON, D. « Les contradictions de la communication politique », dans, MERCIER, A. (Dir.), *La communication politique*, CNRS Editions, Paris, 2008, pp. 89-104.